

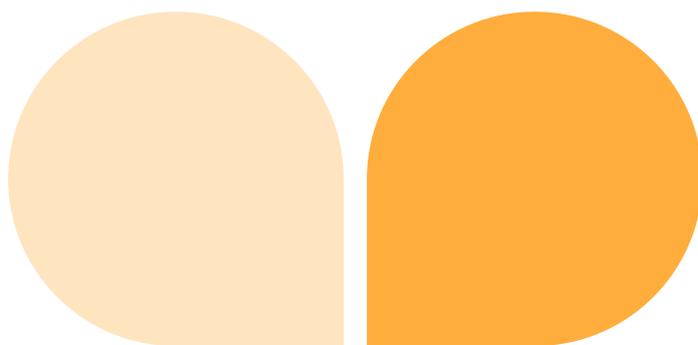
Animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse

BASES DE RÉFLEXION

**pour les décideurs-euses et les
professionnel-le-s**

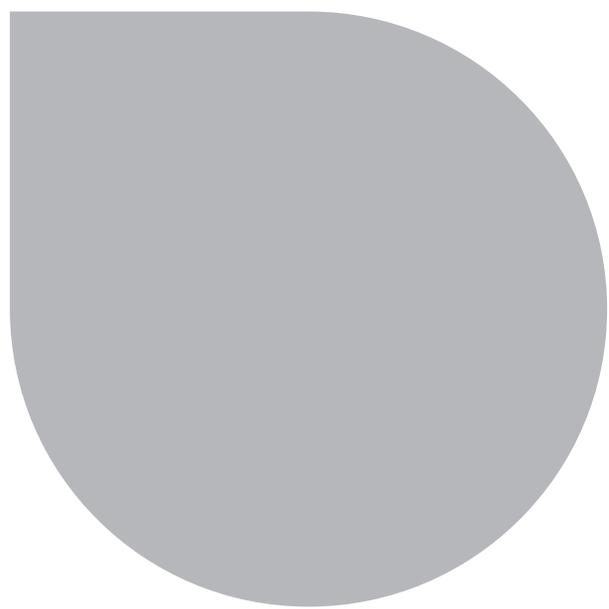
DOJ
AFAJ

Dachverband Offene Kinder- und Jugendarbeit Schweiz
Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert



CONTENU

1 DÉFINITION	3
2 OBJECTIFS CENTRAUX	3
3 GROUPE CIBLE	4
4 BASES LÉGALES ET FONDEMENTS PROFESSIONNELS	4
5 FONDEMENTS	5
5.1 PRINCIPES DE BASE	5
5.2 PRINCIPES DE TRAVAIL	6
6 CHAMPS D'ACTIVITÉ	7
7 CONDITIONS-CADRES	9
AUTRES PUBLICATIONS DE L'AJAF	11
LITTÉRATURE COMPLÉMENTAIRE	11
L'AJAF	12





PRÉFACE

La présente publication offre un cadre de référence professionnel pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Elle met à disposition des professionnel-le-s, des responsables politiques et des administrations communales une base pour le développement et la promotion professionnelle et efficace de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse¹ et favorise ainsi le dialogue entre les acteurs-trices du domaine.

L'AFAJ et ses membres s'occupent intensivement du positionnement et de la promotion de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans les communes. L'animation socioculturelle enfance et jeunesse a le potentiel de fonctionner comme plaque tournante de la politique de promotion de l'enfance et de la jeunesse. De plus, elle peut conseiller et soutenir les autorités politiques et l'administration concernant les questions relatives à l'enfance et à la jeunesse. Surtout, elle a la capacité d'impliquer les enfants et les jeunes dans les processus décisionnels et de formation des opinions grâce à des mécanismes participatifs. L'objectif principal de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est de promouvoir, au sein de la commune, des conditions de vie qui soient favorables au bon développement et à l'épanouissement des enfants, des jeunes et des jeunes adultes. L'affiche ci-jointe « La politique de l'enfance et de la jeunesse dans les communes : une tâche transversale et intersectorielle. Principes et recommandations pour les autorités communales » montre un aperçu de ce que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse peut réaliser dans les communes en matière de promotion de l'enfance et de la jeunesse.

Comme l'animation socioculturelle enfance et jeunesse continue sans cesse de se professionnaliser, il devenait nécessaire de réviser la présente brochure parue en 2007. Une infographie détachable, très utile par exemple pour des présentations, offre dorénavant une vue d'ensemble résumée du contenu. Le texte qui suit est né des échanges entre l'AFAJ et les professionnel-le-s actifs-ives dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse². Les membres de l'AFAJ ont ensuite été invité-e-s à s'exprimer lors de la mise en consultation du document. Des points communs, mais également des différences, sont apparus dans la compréhension et l'importance données aux orientations et principes. Cela reflète l'animation socioculturelle enfance et jeunesse telle que nous la connaissons : un champ professionnel vivant et hétérogène. Cette brochure est comme une photographie du moment actuel qui permet d'en avoir la vue d'ensemble. Son contenu doit continuer à être discuté et développé.

Nous vous souhaitons une lecture stimulante.

Berne, mai 2018

Au nom de l'AFAJ

Livia Lustenberger, présidente

Marcus Casutt, directeur

¹ Ce terme est une traduction de Offene Kinder- und Jugendarbeit. Il n'existe pas en tant que tel en Suisse romande car ce champ d'activité y est considéré comme un domaine de l'animation socioculturelle.

² Membres du groupe de travail « Fondements » (Suisse alémanique) : Patrick Bolle, Gerhard « Chräbu » Krebs, Guido Welte, Mandy Eisenbeiss, Thomas Drengwitz, Oliver Heldstab
Membres du groupe de révision : Marcus Casutt, Viktor Diethelm, Manuel Fuchs, Katrin Haltmeier, David Pfulg, Noëmi Wertenschlag.

1

DÉFINITION

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse est un domaine du travail social professionnel. Elle assure des missions pédagogiques, sociopolitiques et socioculturelles et figure parmi les acteurs-trices important-e-s de la formation extrascolaire. Grâce à son travail relationnel, elle accompagne, soutient et encourage les enfants, les jeunes et les jeunes adultes sur leur chemin vers l'autonomie. Les offres de l'animation socioculturelle créent des espaces de liberté où les enfants et les jeunes peuvent développer leurs propres initiatives. Ils/elles peuvent occuper ces espaces en fonction de leurs besoins, tout en affichant leurs différences et en prenant une certaine distance avec le monde des adultes. L'animation socioculturelle enfance et jeunesse s'engage pour que les enfants, les jeunes et les jeunes adultes soient intégré-e-s au sein de la communauté sur le plan social, culturel et politique, qu'ils/elles se sentent bien et acquièrent la capacité de prendre des responsabilités.

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse se différencie du travail de jeunesse effectué au sein des organisations de jeunesse et dans les communautés religieuses, et se distingue également de l'éducation et de la formation scolaire.

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse se considère comme une partie intégrante de la politique de promotion de l'enfance et de la jeunesse. Elle est mandatée par les pouvoirs publics et est financée pour une bonne part par les collectivités publiques. Les enfants, les jeunes et les jeunes adultes fréquentent les offres à bas seuil de l'animation socioculturelle de manière libre et volontaire, sans devoir devenir membre, et sans autres conditions préalables. L'animation socioculturelle enfance et jeunesse représente un point de référence essentiel et joue un rôle d'interface entre les acteurs-trices du domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, les autorités et l'administration. L'animation socioculturelle enfance et jeunesse fonctionne comme une plateforme d'échange et de médiation : en plein cœur d'un champ de tension entre des intérêts parfois contradictoires, elle contribue, à travers les rencontres, le dialogue et la mise en réseau, à une meilleure compréhension entre les différent-e-s acteurs-trices.

³ Le travail social englobe trois domaines : le service social, l'animation socioculturelle et l'éducation sociale.

⁴ L'animation socioculturelle au sens large, surtout en Suisse romande, mais aussi en Suisse alémanique (Gemeinwesenarbeit), promeut aussi la cohésion sociale ainsi que les liens intergénérationnels.

2

OBJECTIFS CENTRAUX

Niveau individuel

Les enfants, les jeunes et les jeunes adultes peuvent décider librement de leur projet de vie individuel et ont l'opportunité de le réaliser. Ils et elles ont une haute estime et conscience d'eux-mêmes/elles-mêmes ainsi que de solides compétences sociales et des capacités d'action prononcées. Ils et elles se sentent en bonne santé et à l'aise, participent activement et de façon collaborative à la vie en communauté et sont intégré-e-s dans la société à un niveau en rapport avec leur âge.

Niveau structurel

Pour atteindre ce but, il est nécessaire de créer des espaces de liberté⁵ qui permettent la détente, le « rien faire », la créativité et le développement des capacités physiques, émotionnelles et intellectuelles. Dans les communes et dans les institutions proposant des offres d'animation socioculturelle destinées aux enfants et aux jeunes, il est nécessaire qu'il existe des processus qui tiennent compte des enfants, des jeunes et des jeunes adultes, notamment en favorisant leur participation et leur implication dans les prises de décision. L'animation socioculturelle enfance et jeunesse fonctionne comme point de contact et de référence pour ce groupe cible dans la région en question.

⁵ Libre d'intentions et sans buts ou orientations thématiques fixés au préalable.

3

GROUPE CIBLE

Le groupe cible direct de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est constitué par tous-tes **les enfants, les jeunes et les jeunes adultes** d'un village, d'une ville ou d'une région.⁶

D'autres groupes cibles sont les mandant-e-s (par exemple les communes), les personnes de référence du groupe cible direct et d'autres acteurs-trices de la politique de promotion de l'enfance et de la jeunesse.

⁶ L'animation socioculturelle au sens large vise aussi d'autres publics cibles comme les adultes, les personnes du troisième âge, les personnes issues de la migration, etc.

4

BASES LÉGALES ET FONDEMENTS PROFESSIONNELS

Au niveau fédéral, il manque des bases légales qui obligent les cantons et les communes à développer une politique de l'enfance et de la jeunesse, respectivement à mettre en place une animation socioculturelle professionnelle destinée aux enfants et aux jeunes. Les communes et cantons sont toutefois juridiquement liés aux bases légales, conditions-cadres et points de références suivants qui ont statut contraignant :

Au niveau international

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme
- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Au niveau national

- La Constitution fédérale, articles 11, 41 et 67
- La Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)

Au niveau cantonal/communal

- Dans les 26 cantons et environ 2300 communes de Suisse, il existe en partie des dispositions et exigences légales qui concernent notamment l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

En plus de ces conditions-cadres juridiques, il existe d'autres documents de référence qui ont une grande importance pour ce champ professionnel. Il s'agit par exemple des recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) pour le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons, des standards de la promotion de l'enfance et de la jeunesse de la Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), du Code de déontologie de l'Association suisse des travailleurs et des travailleuses sociales Avenir social ou de la Charta Soziokulturelle Animation de la Stiftung Soziokultur Schweiz.⁷

⁷ D'autres textes de référence, spécifiques à la Suisse romande, sont disponibles par exemple sur le site internet de FederAnim.

5

FONDEMENTS

5.1 PRINCIPES DE BASE

Les principes fondamentaux de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont basés sur l'expérience tirée de la pratique, sur la recherche et sur des bases théoriques. Ils se réfèrent les uns aux autres, se conditionnent mutuellement et sont d'égale importance.

Ouverture

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse est ouverte à la diversité socioculturelle ainsi qu'aux différents styles de vie, situations de vie et conditions de vie des enfants et des jeunes. Elle est axée sur leurs besoins. Professionnellement et politiquement neutre, elle se caractérise par une large palette d'offres adaptées aux divers groupes cibles. Elle développe de nombreuses formes d'offres et utilise des méthodes différenciées.

Participation volontaire

Toutes les offres de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont des activités facultatives, destinées aux enfants et aux jeunes, qui ont lieu pendant leurs temps libre. Le principe de la participation volontaire renforce l'autodétermination des enfants et des jeunes et est la condition sine qua non pour une participation effective et véritable.

Éducation

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse propose à tous-tes les enfants, les jeunes et les jeunes adultes des lieux, des locaux, des offres ainsi que des moments d'échange avec des professionnel-le-s qui promeuvent, dans leur vie quotidienne, diverses opportunités d'apprentissage. L'éducation informelle, c'est-à-dire les processus d'apprentissage non-prévus qui se déroulent plus ou moins par hasard dans le quotidien des enfants et des jeunes et qui ne suivent pas de plan ou d'objectifs prédéfinis, est ainsi un élément central de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Celle-ci se considère comme un partenaire d'importance égale de l'école, des clubs sportifs,

des organisations de jeunesse, etc., puisqu'elle est un complément important et nécessaire de l'éducation formelle en milieu scolaire et de l'éducation non formelle qui a lieu dans le cadre des activités de loisirs extrascolaires organisées.

Participation

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse a un mandat sociopolitique. En cela, elle ouvre la voie qui mène à la participation des enfants, des jeunes et des jeunes adultes dans leurs différents cadres de vie et au sein de leur communauté. L'animation socioculturelle enfance et jeunesse défend les intérêts des enfants et des jeunes tant face aux instances politiques que vis-à-vis du grand public ou au sein des différents réseaux du domaine. D'autre part, le mot « participation » désigne avant tout l'attitude dont font preuve les professionnel-le-s dans leur travail avec les enfants, les jeunes et les jeunes adultes. La participation veut aussi dire une implication active des enfants et des jeunes, autant pour les projets, activités et actions que dans les prises de décision qui les concernent, et tant au sein des institutions proposant de l'animation qu'au niveau communal. Ainsi, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse représente un lieu d'apprentissage important en termes d'éducation citoyenne et démocratique. La façon dont la participation est mise en œuvre de façon concrète est définie dans chaque institution proposant de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et également au niveau communal, à travers un processus de négociation entre toutes les personnes impliquées. Elle est ensuite appliquée en fonction des besoins. En raison de la participation volontaire, de la dynamique de groupe et des besoins souvent changeants, il est nécessaire de clarifier continuellement avec les jeunes sur quels sujets importants, objectifs et contenus ils et elles souhaitent s'exprimer et être entendu-e-s et adapter sans cesse la méthodologie pour la mise en œuvre.

Bas seuil

Dans sa conception et le développement de ses offres, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse se veut facile d'accès. L'exigence de bas seuil signifie un accès aux offres facile, rapide et libre pour tous-tes les enfants, les jeunes et jeunes adultes. Mettre à disposition des ressources et gérer des espaces de liberté de façon flexible et non-bureaucratique fait partie de la définition d'un travail à bas seuil.

Approche axée sur le milieu de vie

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse s'adapte aux besoins, aux situations et aux conditions de vie des enfants, des jeunes et des jeunes adultes de la commune. Le cadre de vie de l'individu et les références des personnes dans l'espace social sont à la base de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. L'approche axée sur le milieu de vie est le principe fondamental de l'animation socioculturelle destinée aux enfants et aux jeunes, tant au niveau de la réflexion que de l'action. Cette approche exige que les activités de l'animation soient centrées sur l'espace social et qu'elles soient menées avec des outils conceptuels et méthodologiques adaptés.

5.2 PRINCIPES DE TRAVAIL

Dans la pratique, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse se base sur les connaissances théoriques et méthodologiques du travail social et en tire les principes de travail suivants, tous d'importance égale :

Approche axée sur les ressources

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse s'oriente sur le potentiel des enfants, des jeunes et des jeunes adultes. En fréquentant un centre d'animation, ils et elles apprennent à connaître leurs points forts et font l'expérience de leurs propres capacités.

En prenant en considération l'environnement des enfants, des jeunes et des jeunes adultes ainsi que les différents espaces de vie dans lesquels ils et elles évoluent, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse peut aussi activer les ressources qui sont présentes dans les milieux de vie des jeunes.

Approche axée sur les besoins

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse fait participer activement les enfants, les jeunes et les jeunes adultes dans la gestion des offres, des locaux, des espaces publics, des modalités de travail et des contenus, et leur permet de codécider. De façon régulière, elle cherche à connaître les thèmes, les intérêts et les demandes des groupes cibles et analyse les espaces sociaux et les conditions de vie des enfants et des jeunes pour être capable de réorienter les activités et les offres, de réagir aux besoins qui évoluent et de répondre de manière flexible aux demandes.

Approche tenant compte du genre

Les enfants, les jeunes et les jeunes adultes grandissent dans un monde principalement marqué par une distinction entre les genres, avec des rôles attribués et des images stéréotypées. Ainsi, les attentes envers les filles et les garçons, et les défis qui en découlent, ne sont pas les mêmes. L'animation

socioculturelle enfance et jeunesse est toujours en questionnement à ce sujet et poursuit le but d'éviter les stéréotypes et de soutenir le groupe cible dans la gestion des défis spécifiques au genre. Elle agit en tenant compte de la diversité liée au sexe, au genre, à l'orientation et à l'identité sexuelle.

Attitude réflexive par rapport aux identifications culturelles

Les appartenances culturelles sont nombreuses et marquent fortement l'identité des enfants, des jeunes et des jeunes adultes. Les mouvements culturels des jeunes, les identifications ethniques et religieuses ou encore les sensibilités politiques sont des exemples de la diversité des approches et des identités culturelles. Les professionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse rencontrent les enfants, les jeunes et les jeunes adultes sans préjugés et les invitent à se questionner sur leur identité culturelle. Pour ce faire, les professionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse s'interrogent sur leurs propres valeurs et attitudes ainsi que sur leur propre identité culturelle.

Travail relationnel

La relation professionnelle entre les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et les professionnel-le-s est au cœur de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Comme partout, une relation réussie se caractérise ici aussi par l'établissement d'une confiance mutuelle, de la stabilité et de la continuité. Seule une relation de qualité peut encourager durablement la participation des enfants et des jeunes à la vie publique et leur implication dans la vie communautaire. Ce n'est qu'une fois la confiance mutuelle solidement ancrée que les professionnel-le-s peuvent indiquer des limites et discuter des valeurs et des normes avec le groupe cible.

Culture de la 2^e, 3^e et 4^e chance

Lorsque des enfants, des jeunes ou des jeunes adultes ont dépassé des limites, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse gère cela d'une façon qui ne mène pas à la rupture de la relation. Ce faisant, elle crée la base qui permet aux jeunes de se développer et d'essayer de nouvelles options d'action et des alternatives en matière de comportements. Ainsi l'animation socioculturelle enfance et jeunesse utilise consciemment la manière de se comporter des enfants, des jeunes et des jeunes adultes comme point de départ pour favoriser des processus d'apprentissage et de développement qui, par le dialogue et l'attention données aux ressources, encouragent le développement global, l'éducation et l'émancipation des jeunes.

6

CHAMPS D'ACTIVITÉ

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse est un domaine d'activité au sein de la communauté, qui assure une mission sociopolitique et une mission de politique culturelle. Dans cette brochure, nous distinguons trois niveaux d'activité.

Activités qui s'adressent directement aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes ainsi qu'aux personnes de référence :

- Animation de loisirs et formation
- Accompagnement et conseil bas seuil

Activités qui servent à développer la politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau communal :

- Positionnement et mise en réseau

Activités qui servent à développer l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et à assurer sa qualité :

- Développement de la qualité et assurance qualité

Animation de loisirs et formation

Espaces de liberté et opportunités d'apprentissage

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- crée pour les enfants, les jeunes et les jeunes adultes des espaces de liberté, des champs d'expérimentation et des espaces favorables à la créativité qui offrent des opportunités pour des processus d'éducation informelle. Elle s'engage pour leur maintien.
- met à disposition des locaux où des professionnel-le-s sont présent-e-s (par exemple centres d'animation socioculturelle), des locaux que les enfants, les jeunes et les jeunes adultes peuvent utiliser de manière autonome (par exemple pour des fêtes, des répétitions de groupes de musique, des projets) et qui peuvent être utilisés de façon autogérée par les jeunes et les jeunes adultes (par exemple local des jeunes, roulotte, etc.).
- accompagne et soutient des groupes dans l'utilisation d'autres locaux ou espaces publics et pour l'organisation d'événements.

Formes de travail social hors murs

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- est présente dans l'espace public et dans les lieux de rencontre informels fréquentés par les jeunes et les jeunes adultes. Les travailleurs-euses sociaux hors murs ou de proximité (TSHM ou TSP)⁸ entretiennent des contacts avec eux/elles, enregistrent leurs besoins et les traitent.
- propose des offres d'accueil libre pour les enfants et les jeunes dans l'espace public (bus de jeux, animations, etc.).
- crée des occasions de rencontre et de dialogue pour relayer différents besoins.

Travail par projets thématiques

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- planifie, en se basant sur les besoins des enfants, des jeunes et des jeunes adultes et avec leur participation, des projets et les met en œuvre avec eux/elles.

Groupes d'enfants et de jeunes

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- soutient, accompagne et conseille différents groupes d'enfants et de jeunes au sein de la commune pour relayer et mettre en avant leurs demandes et leurs besoins (offres et activités sportives ou orientées sur l'aventure, offres dans le domaine des loisirs, de la créativité, de la détente, des médias numériques, etc.).
- crée, au besoin, des offres pour des groupes spécifiques (filles, garçons, enfants et jeunes issu-e-s d'un contexte de migration, réfugié-e-s, etc.).
- promeut, grâce à ses activités et ses offres, les cultures des jeunes.

Participation

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- encourage la participation des enfants, des jeunes et des jeunes adultes dans la commune.
- encourage la participation des enfants, des jeunes et des jeunes adultes dans l'appropriation et la gestion de l'espace public.
- encourage la participation des enfants, des jeunes et des jeunes adultes dans le cadre des

⁸ En Suisse romande, le travail social de rue est effectué non pas par des animateurs-trices socioculturel-le-s, mais par des éducateurs-trices sociaux-ales (travailleur-euse social-e hors murs TSHM ou travailleur-euse social-e de proximité TSP).

activités de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

- participe aux décisions et s'engage pour que les enfants et les jeunes soient également impliqués lorsque ces décisions les concernent.

Accompagnement et conseil à bas seuil

Conseil à bas seuil et orientation

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- offre de brefs entretiens dans le sens de conseils donnés « entre deux portes ».
- accompagne, coache et conseille des individus, des groupes d'enfants et de jeunes, des initiatives d'enfants et de jeunes ainsi que les bénévoles qui participent ou dirigent les offres ou activités.
- transmet des contacts, oriente et aiguille vers des services spécialisés et des bureaux de consultation.

Information

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- met à disposition du matériel d'information adapté aux enfants et aux jeunes sur des thèmes pertinents pour eux/elles.
- organise des événements thématiques pour les enfants, les jeunes et les jeunes adultes.
- organise des événements pour les parents et d'autres groupes de la population concernant des sujets relatifs à l'enfance ou à la jeunesse.

Positionnement et mise en réseau

Coordination et mise en réseau

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- initie des réseaux stratégiques et les alimente.
- établit des relations avec les personnes clés, institutions, services spécialisés, organisations et autorités pertinentes et entretient ces contacts.
- se met en réseau avec les services d'animation socioculturelle enfance et jeunesse des environs et avec les réseaux régionaux, cantonaux et nationaux de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.
- assure la coordination entre les différents acteurs-trices de la politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau communal (⇒ affiche « La politique de l'enfance et de la jeunesse dans les communes : une tâche transversale et intersectorielle. Principes et recommandations pour les autorités communales »).

Conseil spécialisé

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- soutient les autorités dans la planification de mesures spécifiques à l'enfance et à la jeunesse.
- conseille les autorités et autres acteurs-trices de la politique de l'enfance et de la jeunesse (⇒ affiche « La politique de l'enfance et de la jeunesse dans les communes : une tâche transversale et intersectorielle. Principes et recommandations

pour les autorités communales »).

Positionnement et défense des intérêts

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- se positionne par rapport à d'autres acteurs-trices de la politique de l'enfance et de la jeunesse et clarifie sa compétence et ses responsabilités.
- promeut des conditions-cadres favorables au bon développement des enfants, des jeunes et des jeunes adultes (⇒ affiche « La politique de l'enfance et de la jeunesse dans les communes : une tâche transversale et intersectorielle. Principes et recommandations pour les autorités communales »).
- défend activement au sein de la commune la position des enfants, des jeunes et des jeunes adultes et prend la coresponsabilité de l'implication politique de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse au niveau local.

Travail de relations publiques

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- crée de la transparence par rapport à son activité en faisant connaître son travail et en le rendant visible pour le voisinage et au sein de la commune.
- sensibilise d'autres groupes de bénéficiaires afin qu'ils comprennent le sens des offres.

Développement de la qualité et assurance qualité

Analyses des besoins

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- recense régulièrement les besoins des enfants, des jeunes et des jeunes adultes.
- réagit de manière flexible aux changements dans la société et adapte ses offres en fonction.

Conception

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- définit, pour les différents groupes cibles, des objectifs en matière de résultats sur la base de visions stratégiques et de lignes directrices en tenant compte de l'analyse des besoins.
- définit des objectifs de prestation et élabore des concepts et des plans de mesures.
- développe des concepts d'action et travaille sur la base de planifications annuelles.

Évaluation et documentation

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse

- saisit et analyse les aspects quantitatifs et qualitatifs de ses offres et de ses activités.
- tient compte, lors de l'évaluation de ses activités, de l'avis des enfants, des jeunes, des jeunes adultes et d'autres acteurs-trices centraux-ales.

7

CONDITIONS-CADRES

Afin d'assurer durabilité et professionnalisme, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a besoin de conditions-cadres fiables.

Volonté politique

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse doit avoir une mission politique et des bases stratégiques. Sa mise en place et sa mise en œuvre doivent être portées par une volonté politique forte. Les autorités politiques ont la responsabilité de rendre possible la présence dans les communes d'offres professionnelles d'animation socioculturelle destinées aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes. Pour cela, il est nécessaire de fournir à l'animation socioculturelle des garanties contraignantes sur le long terme (par exemple en adoptant des lignes directrices ou des règlements communaux dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse), des structures professionnelles (par exemple en créant un poste de délégué-e à l'enfance et à la jeunesse au niveau communal, une commission de l'enfance et de la jeunesse ou des concepts professionnels en matière d'enfance et de jeunesse) et une équipe de professionnel-le-s formé-e-s, tant dans la pratique de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse qu'au niveau de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse. Si l'appui politique manque, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse perd sa légitimation comme instrument de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Analyse des besoins

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse doit être adaptée au contexte local. Pour cela, il faut analyser régulièrement les facteurs tels que la composition de la population, les différences socioéconomiques, les offres de loisirs éducatives existantes ainsi que les besoins des enfants, des jeunes et des jeunes adultes dans une région donnée. Pour ce faire, il est important que les groupes cibles, des représentant-e-s des autorités politiques et de l'administration, des spécialistes ainsi que des bénévoles du domaine de la politique de promotion

de l'enfance et de la jeunesse soient impliqués. C'est sur cette base que peuvent être élaborés des objectifs et des offres qui correspondent aux besoins des enfants et des jeunes.

Mandat et concept comme base de travail

En se basant sur l'analyse des besoins, les mandant-e-s doivent définir le cadre stratégique de la politique de l'enfance et de la jeunesse sous la forme d'objectifs de législature. Ils et elles doivent ensuite déterminer les mesures à prendre et définir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre. Ensuite, les professionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont responsables d'élaborer un concept pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans la commune, qui tienne compte du contexte local et des conditions spécifiques de la commune (organismes responsables, diagramme des fonctions, buts, pilotage, parties prenantes, méthodes et offres, personnel, locaux et moyens financiers). Le mandat communal doit déboucher sur une stratégie globale de politique de l'enfance et de la jeunesse et s'appuyer sur des conditions-cadres adéquates.

Ressources

Pour pouvoir fournir ses prestations, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a besoin de ses propres locaux pour la réalisation d'activités avec des enfants et des jeunes, d'un accès aux infrastructures de la commune (par exemple salles de gymnastique) ainsi que du matériel nécessaire pour organiser les activités.

Elle doit en outre pouvoir occuper des bureaux aménagés de façon adéquate pour permettre les différentes activités et servir de point de contact à bas seuil pour le public cible. Une situation centrale, des heures d'ouverture qui répondent à la demande du groupe cible et un matériel approprié sont des éléments essentiels pour le bon fonctionnement de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Pour pouvoir réaliser leurs activités de manière flexible et non bureaucratique, les professionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse doivent disposer des moyens et des compétences budgétaires correspondantes.

L'expérience tirée de la pratique montre que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a besoin d'au minimum 200% de postes de travail par tranche de 10'000 habitant-e-s. Les domaines d'activités qui peuvent être couverts avec ces ressources varient en fonction des conditions locales. Même dans les petites communes, ou dans celles où une partie seulement des activités de l'animation enfance et jeunesse est proposée, un service spécialisé doit avoir un effectif d'au moins 120%. Les communes de taille réduite devraient examiner la possibilité d'une collaboration régionale avec d'autres communes afin d'atteindre la grandeur nécessaire pour la création d'un tel service spécialisé. L'attribution des postes doit tenir compte de l'aspect « genre ».

Identité professionnelle et personnel qualifié

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse est un travail relationnel axé sur les ressources, effectué par des professionnel-le-s spécialisé-e-s et qualifié-e-s et agissant de manière professionnelle dans les différents cadres de vie des enfants et des jeunes. Il est important que les professionnel-le-s réfléchissent continuellement, par exemple au sein de groupes de travail ou grâce à des processus d'intervision ou de supervision, aux fondements et aux principes mêmes de leur travail, à leur rôle, à leur vision de l'être humain ainsi qu'à leurs façons de penser et de se comporter. Avoir une formation reconnue en travail social ou avoir une formation reconnue dans un métier proche avec une longue expérience pratique est la condition pour l'obtention d'un emploi dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Une formation continue régulière et d'importantes compétences personnelles et sociales sont également nécessaires.

Objectifs d'efficacité et assurance qualité

Les mandant-e-s et les mandataires portent ensemble la responsabilité de la qualité de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. La gestion du développement de la qualité est une tâche de direction et est donc plutôt de la responsabilité stratégique des mandant-e-s. Les professionnel-le-s sont quant à eux/elles responsables de la qualité de l'offre au niveau opérationnel. La prise en compte permanente des modèles de pilotage et d'assurance qualité ainsi que le développement et la mise en œuvre des concepts et des processus correspondants font partie

intégrante d'un processus d'assurance qualité. Dans l'idéal, ce processus doit être stratégiquement dirigé par les mandant-e-s, mais il doit être conçu et ancré au niveau conceptuel comme un partenariat à mener en collaboration avec l'organisation responsable de la mise en œuvre. Par ailleurs, des objectifs mesurables aux niveaux qualitatif et quantitatif, conformes aux objectifs professionnels de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et axés sur les besoins, doivent être définis. Pour mener le processus d'assurance qualité, l'instrument « Quali-Tool » est mis à disposition⁹.

Évaluation et légitimation

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse est une activité axée sur des processus. Elle est développée et mise en œuvre en lien et en collaboration avec des enfants et des jeunes. Pour que le travail soit mesurable et transparent, et afin que son effet puisse être examiné, il faut définir des objectifs précis, fondés sur des principes reconnus par les professionnel-le-s, identifier des paramètres concrets pour mesurer la qualité et la quantité des prestations et effectuer une évaluation méticuleuse des offres proposées. Une évaluation pertinente sert finalement aussi à la légitimation politique. Un travail continu de relations publiques et de communication concernant les prestations fournies est indispensable pour assurer la légitimation politique. Ici aussi « Quali-Tool » est un instrument fort utile.

⁹ Quali-Tool est un instrument en ligne développé par l'AFAJ, qui soutient les professionnel-le-s et les communes dans l'assurance qualité et l'évaluation des activités réalisées. quali-tool.ch/fr

AUTRES PUBLICATIONS DE L'AJAF

Quali-Tool. Qualité dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, manuel et site internet, quali-tool.ch/fr, 2019

La politique de l'enfance et de la jeunesse dans les communes : une tâche transversale et intersectorielle. Principes et recommandations pour les autorités communales, 2016

Animation jeunesse itinérante en Suisse. Bases pour professionnel-le-s et décideurs-euses, 2017

Organisations religieuses dans l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, 2016

Recommandations concernant l'adjudication à des tiers de mandats pour le développement et la mise en œuvre d'offres de l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, 2016

L'animation filles dans l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, 2012

Guide pour la collaboration avec l'animation jeunesse en milieu ouvert, 2008

Parlement des jeunes et animation enfance et jeunesse en milieu ouvert : une collaboration efficace, 2015

Plus d'informations et commande sur doj.ch/fr/publications.

LITTÉRATURE COMPLÉMENTAIRE

Deinet, Ulrich ; Sturzenhecker, Benedikt (2013) : Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit. 4., überarbeitete und aktualisierte Auflage. Wiesbaden. VS Verlag.

Deinet, Ulrich (2005) : Sozialräumliche Jugendarbeit. Grundlagen, Methoden und Praxiskonzepte. Wiesbaden. VS Verlag für Sozialwissenschaften.

Fimpler, Tobias ; Hannen, Philipp (2016) : Kernaufgaben der Offenen Jugendarbeit. Auseinandersetzung mit Selbstverständnis und eigenständiger Legitimation, Wiesbaden. VS Verlag für Sozialwissenschaften.

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) (2016) : Recommandations de la CDAS pour le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons. 02.08.2016.

Conseil fédéral (2008) : Rapport sur la politique suisse de l'enfance et de la jeunesse. Berne. Département fédéral de l'intérieur, Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Conseil fédéral (2012) : Rapport du Conseil fédéral « Violence et négligence envers les enfants et les jeunes au sein de la famille : aide à l'enfance et à la jeunesse et sanctions des pouvoirs publics ». Berne.

Sturzenhecker, Benedikt ; Deinet, Ulrich (2009) : Konzeptentwicklung in der Kinder- und Jugendarbeit. Reflexionen und Arbeitshilfen für die Praxis. Weinheim und München. Juventa-Verlag.

Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983207/index.html>

Conférence des délégué-e-s cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) (2010) : Standards de la promotion de l'enfance et de la jeunesse en Suisse, prise de position.

L'AFAJ

Nous mettons en réseau nos membres, des associations et réseaux cantonaux ou supra-régionaux de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans toute la Suisse. Leurs membres sont membres affiliés de l'AFAJ. Nous représentons actuellement environ 1200 institutions locales de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, par exemple des services spécialisés pour l'enfance et la jeunesse, des centres communaux ou associatifs d'animation socioculturelle, des centres culturels, des bureaux d'information et des secrétariats à la jeunesse ainsi que le travail social hors murs avec des enfants et des jeunes.

Nous sommes actifs-ives au niveau national et intercantonal et tenons compte de la culture et structure fédéraliste de la Suisse. Nous représentons et soutenons toutes les institutions et organisations qui font de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse au niveau local, régional et cantonal. Nous considérons l'animation socioculturelle comme une offre efficace et polyvalente de la politique de promotion de l'enfance et de la jeunesse d'une commune. Proche de la réalité de vie des enfants et des jeunes, elle englobe une large palette de mesures et de méthodes.

Ce que nous faisons

SOUTENIR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE ENFANCE ET JEUNESSE

L'AFAJ...

- ... informe via son site internet, grâce à une newsletter mensuelle et sur Facebook.
- ... propose des conférences professionnelles et des événements de formation continue.
- ... soutient et coordonne des groupes de travail nationaux.
- ... met en œuvre au niveau suisse des projets en vue de promouvoir l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.
- ... publie 3x par année la revue spécialisée InfoAnimation et d'autres publications spécialisées.

POSITIONNER L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE ENFANCE ET JEUNESSE

L'AFAJ...

- ... développe et clarifie la philosophie de base, les définitions et les termes.
- ... défend les intérêts de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse au niveau national.
- ... contribue, avec ses connaissances professionnelles, à la mise en place de stratégies et de projets au sein d'instances nationales et auprès d'organisations partenaires.
- ... collabore avec des institutions de formation et de formation continue.
- ... met en réseau au niveau international l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse.

REPRÉSENTER ET METTRE EN RÉSEAU L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE ENFANCE ET JEUNESSE

L'AFAJ...

- ... rassemble les associations et réseaux cantonaux ou régionaux.
- ... permet un transfert aisé de connaissances.
- ... soutient les organisations régionales et cantonales existantes ou nouvelles.
- ... crée des plateformes pour le développement professionnel et stratégique en commun.

Plus d'informations concernant l'AFAJ sur doj.ch/fr.



Auteur-e-s

Membres du groupe de travail Fondements : Patrick Bolle, Gerhard « Chräbu » Krebs, Guido Welte, Mandy Eisenbeiss, Thomas Drengwitz, Oliver Heldstab
Membres du groupe de révision : Marcus Casutt, Viktor Diethelm, Manuel Fuchs, Katrin Haltmeier, David Pfulg, Noëmi Wertenschlag

Traduction/relecture

Marilène Broglie, Christel Berset

Édition

Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert DOJ/AFAJ

*Berne, mai 2018 (original en allemand)
et octobre 2019 (traduction en français)*

DOJ Dachverband Offene Kinder- und Jugendarbeit Schweiz
AFAJ Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

Association faîtière suisse pour l'animation
enfance et jeunesse en milieu ouvert
Pavillonweg 3
3012 Berne
031 300 20 55
welcome@doj.ch
www.doj.ch/fr